



Refus de remboursement de la part d'une amie à qui

Par Visiteur

Le 30.01.09, à sa demande, j'ai remis un chèque de 1000? à une amie en difficulté. Je n'ai pas envisagé de demander une reconnaissance de dette (qu'elle n'a pas proposée).

A l'époque, je pouvais attendre quelques mois ce remboursement et le lui ai dit.

En janvier, je vais avoir besoin de cette somme : je lui ai téléphoné chez elle, au bureau. Elle a toujours promis de rappeler mais aujourd'hui mes messages, mails... restent sans réponse. J'ai même proposé un remboursement en 4 versements de 250?, souhaitant que nous discutions ces modalités.

J'envisage de lui adresser une lettre recommandée avec AR. Et après ? Quelles sont mes moyens d'actions, la procédure à suivre ?

Je vous remercie.

Par Visiteur

Bonjour Madame, Monsieur,

J'envisage de lui adresser une lettre recommandée avec AR. Et après ? Quelles sont mes moyens d'actions, la procédure à suivre ?

Vous avez parfaitement raison d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception, celle-ci aura la valeur d'une mise en demeure.

Si votre amie ne répond pas, vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile afin de demander le recouvrement de votre dette.

En matière de concubinage, d'amitié ou dans le cadre de la famille, la production d'un écrit (autrement dit d'une reconnaissance de dette) n'est pas obligatoire et je pense que les faits parleront d'eux-mêmes.

Cordialement